



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 février 2014  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Sainte-Hélène

#### Document de travail établi par le Secrétariat

### Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref . . . . .	3
I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique . . . . .	4
II. Budget . . . . .	5
III. Situation économique . . . . .	5
A. Situation générale . . . . .	5
B. Développement . . . . .	6
C. Pêche et agriculture . . . . .	6
D. Transports et équipements collectifs . . . . .	6
E. Banques et crédit . . . . .	8
F. Tourisme . . . . .	8
IV. Situation sociale . . . . .	8
A. Généralités . . . . .	8
B. Emploi . . . . .	10

*Note* : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et communiquées au Secrétaire général par la Puissance administrante, le 19 décembre 2013, en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, qui peuvent être consultés sur le site suivant : [www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml](http://www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml).



C.	Éducation . . . . .	11
D.	Environnement . . . . .	11
V.	Ascension . . . . .	13
A.	Statut constitutionnel et politique . . . . .	13
B.	Situation économique et sociale . . . . .	13
VI.	Tristan da Cunha . . . . .	14
A.	Statut constitutionnel et politique . . . . .	14
B.	Situation économique et sociale . . . . .	14
C.	Environnement . . . . .	16
VII.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux . . . . .	16
VIII.	Statut futur du territoire . . . . .	16
A.	Position du gouvernement du territoire . . . . .	16
B.	Position de la Puissance administrante . . . . .	17
IX.	Décision de l'Assemblée générale . . . . .	18

### **Le territoire en bref**

*Territoire* : Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha est un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Représentant de la Puissance administrante* : Gouverneur Mark Capes (octobre 2011)

*Géographie* : Située dans l'Atlantique Sud, à environ 1 900 kilomètres de l'Angola et 2 900 kilomètres du Brésil, Sainte-Hélène est une petite île volcanique. Ascension est située à 1 200 kilomètres au nord-ouest de Sainte-Hélène, Tristan da Cunha et les autres îlots étant à environ 2 400 kilomètres au sud de Sainte-Hélène.

*Superficie* : Les îles de Sainte-Hélène et d'Ascension et l'archipel de Tristan da Cunha ont une superficie totale de 310 kilomètres carrés.

*Zone économique exclusive* : 1 641 294 kilomètres carrés<sup>a</sup>

*Population* : Sainte-Hélène : 4 214 habitants; Ascension : 917 habitants; Tristan da Cunha : 265 habitants (estimations de novembre 2012)

*Langue* : Anglais

*Capitale* : Jamestown

*Principaux partis politiques* : Aucun

*Élections* : Dernières élections : juillet 2013

*Pouvoir législatif* : Assemblée législative monocamérale (15 sièges, 12 membres élus)

*Produit intérieur brut par habitant* : 4 421 livres sterling (estimation de 2009/2010)

*Économie* : Pêche, café, tourisme, vente de timbres-poste. L'économie est tributaire de l'aide financière du Royaume-Uni.

*Taux de chômage* : 1,8 % (estimation de 2008, figurant dans les chiffres du recensement de cette même année)

*Monnaie* : Livre de Sainte-Hélène (SHP)

*Aperçu historique* : L'île de Sainte-Hélène, qui aurait été découverte en 1502 par un navigateur espagnol battant pavillon portugais, est devenue, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, un port d'escale pour les navires partant d'Europe à destination des Indes orientales. En 1633, l'île est officiellement annexée par les Pays-Bas; mais, en 1659, la Compagnie britannique des Indes orientales en prend possession.

<sup>a</sup> Les données relatives à la zone économique exclusive sont tirées du projet « Sea around us », mené conjointement par l'Université de la Colombie-Britannique et le groupe Pew Environment ([www.seaaroundus.org](http://www.seaaroundus.org)).

## **I. Évolution de la situation constitutionnelle, juridique et politique**

1. La Constitution de Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha est entrée en vigueur en septembre 2009, et a changé le nom du territoire : « Sainte-Hélène et dépendances » est devenu « Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha » – ce qui a mis les trois îles sur un pied d'égalité. Le Gouverneur, nommé par la Couronne britannique, dirige le gouvernement du territoire, mais dispose désormais de moins de latitude pour prendre éventuellement des décisions contraires aux souhaits des conseillers élus. La loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer accorde la citoyenneté britannique aux « citoyens des territoires britanniques d'outre-mer ».

2. La Constitution garantit les droits de l'homme et les libertés fondamentales, notamment le droit à la vie et à la liberté; la protection contre les traitements inhumains, l'esclavage et le travail forcé; la protection des prisonniers; le droit au mariage, les droits de l'enfant, la liberté de conscience; et le droit à l'éducation, et la liberté d'expression, de réunion et d'association.

3. Le Conseil législatif se compose d'un président, d'un vice-président, de trois membres de droit (le Secrétaire du Gouverneur, le Secrétaire aux finances et le Procureur général) et de 12 membres élus. Le Conseil exécutif, présidé par le Gouverneur, se compose des membres de droit et de cinq membres élus du Conseil législatif. Les membres de droit ne peuvent voter dans aucun des deux organes.

4. Les élections ont lieu au scrutin secret, au moins tous les quatre ans, au suffrage universel – la majorité électorale étant fixée à 18 ans. Les dernières élections législatives ont eu lieu le 17 juillet 2013, sur la base d'une seule circonscription, pour la première fois. Douze candidats ont été élus. Le Conseil législatif s'est réuni officiellement le 24 juillet 2013 et a élu les cinq membres du Conseil exécutif, ainsi qu'un président pour chacun des cinq comités du Conseil.

5. La Constitution de 2009 renforce les dispositions concernant l'indépendance du pouvoir judiciaire à l'égard des pouvoirs législatif et exécutif. L'appareil judiciaire comprend une Cour d'appel et une Cour suprême, ainsi que des tribunaux secondaires créés par ordonnance (à l'heure actuelle, une cour des magistrats et une instance chargée de rechercher les causes et circonstances des décès soudains). L'instance de dernier ressort est le Conseil privé du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui peut être saisi dans des circonstances précises.

6. Conformément à une résolution adoptée par le Conseil législatif en septembre 2012, une consultation publique a été engagée en janvier 2013 au sujet de propositions tendant à modifier la Constitution de 2009. D'après le document présenté à ce sujet par le Gouverneur Capes, les changements proposés permettraient de créer des conditions propices au renforcement de la démocratie et à la bonne gouvernance. Les différentes propositions concernent trois institutions : le Conseil exécutif, les comités du Conseil et le Comité des comptes. Les propositions en question sont fondées sur l'avis, largement partagé, selon lequel la Constitution a instauré un système politique qui ne favorise pas la prise de décisions et la responsabilité collectives, ou encore une définition claire des chaînes hiérarchiques ou des règles de transparence en matière de responsabilité. Le Gouverneur Capes a fait observer que les révisions proposées n'étendraient pas les pouvoirs du Gouverneur et des conseillers. Huit réunions publiques ont été tenues au cours de la période de consultation, qui a pris fin le 25 janvier 2013. Lors d'une réunion

consultative tenue le 23 mars 2013, une majorité s'est prononcée en faveur du maintien de la Constitution en l'état.

## **II. Budget**

7. Du fait d'une assiette fiscale de plus en plus réduite, qui s'explique notamment par les migrations et le vieillissement de la population, Sainte-Hélène est largement tributaire du Royaume-Uni et d'autres sources externes de financement. L'aide budgétaire fournie par le Royaume-Uni sert à financer les services publics essentiels et à subventionner les services maritimes du territoire. D'après le Ministère du développement international, Sainte-Hélène n'est pas autorisée à emprunter des fonds, conformément aux directives du Trésor britannique. En conséquence, les subventions du Ministère et de l'Union européenne constituent les seules ressources disponibles.

8. D'après les informations communiquées par la Puissance administrante, l'aide budgétaire et l'appui financier à la desserte maritime fournis par le Gouvernement britannique se sont élevés au total à 18,956 millions de livres sterling pendant l'exercice 2013-2014, contre 19,64 millions de livres sterling lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 3,5 %. Le programme d'aide 2013-2014 a été approuvé en février 2013, à la suite de la visite à Sainte-Hélène des représentants du Ministère du développement international. Il a été décidé pendant cette visite que le prochain examen budgétaire triennal aurait lieu en janvier 2014.

## **III. Situation économique**

### **A. Situation générale**

9. L'économie de Sainte-Hélène est largement tributaire de l'aide financière du Royaume-Uni. Quelque 40 % de la population active travaillent dans la fonction publique, tandis que le secteur de la vente au détail et des services représente le deuxième employeur du pays. La population locale tire également des revenus de la pêche, de l'élevage et de la vente de produits d'artisanat. En outre, la stratégie relative au marché du travail pour 2013-2014, laquelle définit les grandes orientations dans ce domaine, a été présentée par le Gouvernement en même temps qu'un plan de mise en œuvre qui doit permettre d'atteindre un ensemble de buts stratégiques au cours de l'année 2014. Dans le cadre de ce plan, un certain nombre d'actions ont déjà été menées à terme, notamment l'instauration d'un système d'immigration à points et la mise en place d'un système d'apprentissage au niveau local.

10. Selon le Royaume-Uni, l'exécution d'un programme de modernisation de trois ans s'est achevée en 2012. Le Gouvernement de Sainte-Hélène s'est très fermement prononcé pour la poursuite de ce programme de modernisation et compte sur la contribution d'un « conseiller pour le changement », qui permettra de développer les travaux déjà engagés et d'appuyer la mise en œuvre des initiatives approuvées. Cela englobe des restructurations, une orientation-client pour les services publics, l'instauration de normes de qualité, ainsi qu'une aide au perfectionnement du personnel et une planification des successions.

## B. Développement

11. Sainte-Hélène a le droit de bénéficier d'un financement de l'Union européenne. L'enveloppe allouée au territoire servira à l'aménagement d'un débarcadère plus sûr à Rupert's Bay (qui permettra aux gros navires d'accoster directement au quai, pour le débarquement des passagers et du fret à la fois), ainsi qu'à la rénovation du réseau routier. Sur l'île d'Ascension, l'enveloppe européenne est d'ores et déjà utilisée à l'amélioration de l'état des routes. À Tristan da Cunha, les fonds de l'Union européenne serviront à de nouveaux travaux de réaménagement du port, à la recherche de sources d'énergie de substitution, à la modernisation du réseau de distribution d'eau, à la gestion des déchets, à la distribution de l'électricité et au renforcement des capacités de gestion de l'usine de transformation du homard.

12. L'aide au développement fournie par le Ministère du développement international l'est dans le cadre du soutien à un programme d'amélioration des infrastructures, défini tous les trois ans, sur la base des priorités approuvées par les pouvoirs publics et les élus.

13. En février 2009, un consultant en gestion des catastrophes, parrainé par l'Union européenne, s'est rendu à Sainte-Hélène pour faire la synthèse des travaux du Comité de gestion des catastrophes de l'île. De nouvelles recommandations sont en cours d'application, notamment en vue de la nomination d'un chef des services de gestion des catastrophes expérimenté. Un exercice interinstitutions de gestion des catastrophes a été mené en janvier 2013, après celui de novembre 2010.

## C. Pêche et agriculture

14. La pêche est un secteur important de l'économie de Sainte-Hélène. D'après le Royaume-Uni, des licences commerciales ont été attribuées à 29 bateaux de pêche, mais seuls 12 d'entre eux se livrent régulièrement à la pêche. Les pêcheurs locaux vendent leurs prises à la « Saint Helena Fisheries Corporation ». Au premier semestre de l'exercice 2013-2014, les achats de poisson ont atteint 56,55 tonnes, contre 131,82 tonnes au premier semestre de l'exercice précédent. Une licence de pêche expérimentale a été délivrée au cours de 2013-2014. Pour pouvoir obtenir une licence, tout bateau de pêche étranger doit être équipé d'un système de surveillance des navires.

15. Sainte-Hélène a acquis une réputation de très grande qualité en ce qui concerne son café, considéré comme l'un des meilleurs du monde. Au cours de l'exercice 2012-2013, 3 327 kilogrammes de grains de café de type « Arabica green tipped Bourbon » ont été exportés.

16. En ce qui concerne l'agriculture – au moment de la rédaction du présent document (février 2014) –, 14 820 pieds carrés de polytunnel avaient été mis en place. En février 2013, une unité hydroponique a été commandée et, à l'heure actuelle, les récoltes sont prometteuses, notamment en ce qui concerne les salades.

## D. Transports et équipements collectifs

17. La liaison avec Sainte-Hélène est assurée par le *RMS St Helena*, qui dessert Sainte-Hélène, Ascension et Le Cap (Afrique du Sud). Cependant, ce navire a déjà

23 ans d'existence et son fonctionnement est de plus en plus coûteux. L'unique port de Sainte-Hélène, Jamestown, offre un bon mouillage, mais ne dispose pas d'aménagements permettant l'accostage, en toute sécurité et par tous les temps, des gros navires de croisière. On espère que la construction d'une jetée à Rupert's Bay, ainsi que le projet d'aménagement d'une liaison aérienne, permettront de séparer les activités de transport de passagers et de transport de marchandises.

18. La construction d'un aéroport est en cours. Il comprendra une piste d'atterrissage, une aire de stationnement, un terminal et des équipements côté piste et côté ville. Ce projet d'aéroport doit également englober la construction d'une route reliant l'aéroport aux équipements portuaires de Rupert's Bay, ainsi que des capacités de sauvetage en mer côtière. La date d'achèvement des travaux de l'aéroport a été fixée à février 2016. À terme, les possibilités de développement ouvertes par la liaison aérienne devraient permettre à l'île l'indépendance financière (autrement dit, de ne plus être tributaire du financement du Royaume-Uni et de l'Union européenne).

19. Le territoire compte environ 168 kilomètres de routes asphaltées (118 km à Sainte-Hélène, 40 km à Ascension et 10 km à Tristan da Cunha), et 30 kilomètres de routes non revêtues (20 km à Sainte-Hélène et 10 km à Tristan da Cunha).

20. Sainte-Hélène a deux stations de radio locales, ainsi que des chaînes de télévision par satellite dont les signaux sont retransmis par voie terrestre. Ascension a une station de radio locale et reçoit des émissions de télévision relayées depuis Sainte-Hélène. Ascension reçoit également les émissions du « British Forces Broadcasting Service », ainsi que celles des services de télévision de l'armée américaine. Tristan da Cunha a une station de radio locale et reçoit les émissions télévisuelles et radiophoniques du « British Forces Broadcasting Service ». Le 31 octobre 2013, il y avait 1 102 abonnés à Internet à Sainte-Hélène, et 308 à Ascension.

21. Sainte-Hélène a bénéficié de travaux de modernisation de son réseau d'électricité, financés par le Ministère du développement international. Le « Projet de distribution d'électricité » est aujourd'hui achevé; il a permis d'améliorer considérablement la fiabilité du réseau et d'alimenter en électricité les lieux et bâtiments les plus isolés. La centrale électrique a bénéficié d'une remise en état à mi-vie – quatre des six générateurs diesel ayant été remplacés –, et les capacités de production accrues, afin de répondre aux besoins prévus. Des travaux de rénovation sont également en cours. De plus, l'énergie éolienne acquiert désormais une certaine importance à Sainte-Hélène et, depuis deux ans, plus de 10 % de la demande d'électricité ont été satisfaits par des sources d'énergie renouvelables. Les capacités sont multipliées par deux grâce, également, à de nouvelles turbines éoliennes sur l'ensemble de l'île, dont les bases sont mises en place en 2014, au moment où nous rédigeons ces lignes. Sainte-Hélène a également investi dans des projets d'énergie solaire, dont l'évaluation est en cours, et qui devraient répondre à hauteur d'environ 0,7 % à la demande d'électricité.

22. Le Ministère du développement international finance également l'amélioration des équipements de collecte, de traitement et de distribution de l'eau. Une étude portant sur les ressources en eau pour les 20 ans à venir vient d'être achevée, tandis que l'on procède à la rénovation d'équipements vieillissants de traitement des eaux. Cette étude a également défini un ensemble de travaux à mener, sous réserve du financement nécessaire. Les dispositions institutionnelles concernant la mise en

place de nouveaux équipements collectifs ont été modifiées le 1<sup>er</sup> avril 2013 : le Gouvernement de Sainte-Hélène a délégué l'approvisionnement en électricité et en eau, ainsi que les services d'égout à une société à responsabilité limitée, anciennement publique. Suite à l'approbation, en 2012, d'une stratégie de gestion des déchets solides, des pratiques améliorées devraient voir le jour, au début de l'année 2014, de manière à assurer le bon fonctionnement du site d'ensevelissement des déchets situé à proximité de l'aéroport. Ce projet de rénovation concerne également les infrastructures, dans le but d'améliorer les opérations d'ensevelissement des déchets, d'atténuer l'attraction des oiseaux vers les déchets organiques, d'étendre la durée de vie du site d'ensevelissement et de mettre en place des équipements publics de recyclage.

## **E. Banques et crédit**

23. En décembre 2008, de nouvelles lois sur les services financiers et le blanchiment d'argent sont entrées en vigueur, afin de garantir le respect, par les autorités de Sainte-Hélène, de leurs obligations internationales et de protéger les habitants de l'île contre les prestataires de services financiers frauduleux.

## **F. Tourisme**

24. En 2010, le Ministère du développement international a approuvé l'allocation de 1,2 million de livres sterling au projet de développement du tourisme à Sainte-Hélène. Celui-ci s'est achevé à la fin de l'exercice 2012-2013. Le budget alloué pour la période 2013-2014 permet de développer encore le programme touristique financé à partir de 2010.

25. Le Royaume-Uni considère que le nouvel aéroport va être le meilleur moyen d'offrir à l'île de nouvelles possibilités de développement économique et d'y promouvoir le tourisme. Cet aéroport devrait permettre la venue à Sainte-Hélène de plus de 29 000 touristes par an. Le territoire, avec la beauté rude et sauvage de ses paysages, sa faune exceptionnelle et ses sites historiques uniques (tels que le tombeau de Napoléon), ne manque pas d'atouts pour attirer les visiteurs. Après l'ouverture de l'aéroport, les dépenses touristiques sur l'île pourraient considérablement augmenter : elles étaient de 707 000 livres sterling en 2009-2010, et pourraient atteindre 9 840 000 livres sterling en 2021, ce qui alimentera globalement la croissance économique du territoire.

# **IV. Situation sociale**

## **A. Généralités**

26. Après la décision de la Grande-Bretagne, en 2002, d'octroyer de nouveau la citoyenneté britannique aux Sainte-Héleniens, l'île a connu un exode. La migration des forces vives de l'île a un effet évident sur la structure de la population par âge et par sexe. La population âgée constitue désormais une proportion importante de l'ensemble des habitants, alors que la tranche d'âge des 20 à 40 ans présente un déficit très net, avec une diminution correspondante du nombre de jeunes enfants. Environ un tiers des ménages sont dirigés par des femmes, dont 40 % sont

célibataires et moins de 20 % mariées. Le recensement de 2008 n'a pas fourni de nouvelles données sur les enfants qui ont au moins un parent vivant à l'étranger, mais d'après les chiffres disponibles précédemment, environ 25 % des enfants se trouveraient dans cette situation. Depuis le lancement du projet d'aéroport, cette tendance a commencé à s'inverser et un nombre croissant de Sainte-héléniens reviennent habiter sur l'île pour tirer parti des nouvelles possibilités d'emploi et de commerce.

27. Au regard des critères internationaux, Sainte-Hélène est un territoire à revenu intermédiaire, qui présente peu de signes de réel dénuement matériel. Cependant, le Ministère du développement international considère que le manque de données socioéconomiques reste un obstacle majeur pour appréhender la pauvreté, les inégalités et l'évolution économique et sociale et, par conséquent, pour élaborer des politiques à partir de la situation réelle. Le 8 mars 2012, le Comité de l'économie et des finances du Conseil législatif a approuvé une nouvelle stratégie nationale pour l'établissement de statistiques. Ainsi, Sainte-Hélène s'est dotée d'un cadre qui permette d'améliorer le système statistique actuel grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action coordonné et échelonné sur trois ans (2013-2015).

28. Du fait du vieillissement de la population du territoire (17,7 % des habitants, soit 729 personnes, ayant plus de 65 ans), il est de plus en plus nécessaire de consacrer d'importants crédits à un nouveau programme de prise en charge des personnes âgées. D'après le Royaume-Uni, une nouvelle loi sur la sécurité sociale, entrée en vigueur en avril 2011, prévoit le versement de prestations sociales aux ménages les plus pauvres de l'île – précisément en fonction de leurs revenus. Ce texte prévoit également l'instauration d'une prestation de retraite de base (intitulée en anglais « basic island pension »), ouverte aux personnes âgées de 65 ans et plus pouvant justifier d'une activité professionnelle pendant au moins 20 ans à Sainte-Hélène. À la fin du mois d'octobre 2013, 621 personnes bénéficiaient de cette retraite.

29. La loi sur le bien-être des enfants (« The Welfare of Children Ordinance ») est entrée en vigueur en mars 2010. Cette loi prévoit la dotation de fonds pour le Gouvernement, les tribunaux, les parents et autres acteurs afin d'assurer et de promouvoir la protection des enfants et leur bien-être. Le principe fondamental de cette loi est de dire que c'est la famille qui protège et élève le mieux les enfants; toutefois, le texte de loi en question prévoit également les cas de non-coopération des parents et des familles avec les organes administratifs chargés de ces questions. Différentes politiques et procédures ont été mises en place pour protéger l'enfant et garantir son bien-être. La législation en question met le territoire en conformité avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

30. En 2013, lors d'une visite à Sainte-Hélène et Ascension, la Fondation « Lucy Faithful » a procédé à un examen de la situation en matière de protection de l'enfant, afin d'évaluer les progrès accomplis et les améliorations à apporter dans certains domaines. Cette étude, dont les résultats ont été publiés en septembre 2013, a reconnu que des progrès avaient été effectivement réalisés et identifié les secteurs où il fallait encore agir. Ainsi, l'étude en question a souligné les points suivants :

À Sainte-Hélène comme à Ascension, on a constaté des problèmes d'activité sexuelle précoce chez les adolescentes – s'agissant clairement, dans certains cas, d'abus et d'exploitation perpétrés à l'égard des jeunes filles en

question. Les alliances de toutes jeunes adolescentes et d'hommes plus âgés ont été considérées comme un problème à traiter avec la plus grande attention. À Ascension, les efforts déployés pour inverser cette tendance se sont révélés contreproductifs à court terme, dans la mesure où les méthodes de la police pour aborder les jeunes victimes ont eu, dans certains cas, des effets psychologiques négatifs sur les jeunes filles concernées – alors que l'objectif de la police était de les aider et de les protéger. En revanche, l'action menée à Sainte-Hélène dans ce même domaine a été plus positive.

Un certain nombre de recommandations ont été formulées par les auteurs de l'étude en question – concernant notamment la lutte contre l'exploitation sexuelle des jeunes filles, le jugement par jury dans les affaires de violences et d'abus sexuels, le recours à des protocoles d'instruction concernant les crimes sexuels, l'application d'un traitement thérapeutique des détenus concernés, ou encore la mise en place d'une initiative baptisée « Circles of support and accountability » (Réseau de soutien et de responsabilité).

31. Il y a un hôpital général à Jamestown et trois dispensaires en zone rurale, ainsi que deux résidences médicalisées pour traiter et aider les personnes ayant des difficultés d'apprentissage.

## **B. Emploi**

32. Le secteur public emploie environ 40 % de la population active. Le Gouvernement de Sainte-Hélène a examiné les normes relatives aux pratiques en matière d'emploi, en prévision de la mutation économique qui devrait résulter de la construction de l'aéroport. En 2010, une loi était adoptée en matière d'emploi et de droits des salariés, afin d'établir un cadre permettant de faire respecter ces droits. Le texte de loi porte notamment sur la définition par écrit des conditions d'emploi, sur le temps de travail, la protection contre tout licenciement abusif, le droit à un congé parental sans solde et le droit à un congé sans solde pour prendre soin de personnes à charge, ou encore le salaire minimum. À Sainte-Hélène, le salaire minimum a été instauré en juin 2013. En outre, le Gouvernement a indiqué qu'il comptait légiférer pour encadrer les conditions d'emploi des travailleurs dans les entreprises et autres organismes. La future loi devrait porter notamment sur les congés payés et les périodes de repos, sur la limitation du travail de nuit, les indemnités de maternité et de paternité, les indemnités de licenciement, la protection contre les retenues sur salaire illégales, ou encore le droit d'adhérer à un syndicat ou une association de personnel.

33. L'emploi extraterritorial ne cesse de prendre de l'ampleur et, en conséquence, l'envoi de fonds aux familles restées sur le territoire. Près d'un quart de la population active travaille à Ascension, aux îles Falkland (les Malouines, ou, en espagnol, « Malvinas »), ou encore au Royaume-Uni. Les transferts de fonds sont traités par la Banque de Sainte-Hélène.

34. La majorité des contrats d'embauche à l'étranger sont destinés à des travailleurs non accompagnés, ce qui a de graves conséquences sociales et peut conduire à l'éclatement des familles. De plus, les départs à l'étranger de travailleurs qualifiés, qui peuvent ainsi trouver des emplois mieux rémunérés, obligent plusieurs secteurs à faire également appel à du personnel étranger. La construction de l'aéroport, qui a commencé en 2011, a suscité une demande accrue de main-

d'œuvre. Au total, 66 ressortissants de Sainte-Hélène sont revenus travailler sur l'île dans le cadre du projet aéroportuaire, et 248 travailleurs ont été recrutés sur place, soit, au total, 314 personnes employées sur ce projet, à la date du mois de novembre 2013. Le Ministère du développement international considère que, dans la situation actuelle, proche du plein emploi, le manque de main-d'œuvre supplémentaire entrave la croissance du secteur privé. Dans le même temps, les données concernant le sous-emploi laissent penser qu'il serait possible d'améliorer la croissance économique par des gains de productivité.

### **C. Éducation**

35. L'enseignement est gratuit et obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 16 ans. Quatre établissements scolaires sont actuellement en activité : trois écoles primaires, couvrant l'ensemble de l'enseignement à ce niveau (pour les élèves âgés de 3 à 11 ans), et un établissement d'enseignement secondaire (pour les jeunes gens âgés de 11 à 18 ans). Les jeunes gens de plus de 16 ans peuvent entreprendre des études ou une formation professionnelle reconnues par le Royaume-Uni. Depuis septembre 2009, le système d'enseignement secondaire offre des possibilités d'enseignement à distance. La Direction de l'éducation prend également en charge la formation et la reconversion du personnel des secteurs public et privé, dans le cadre de ses services d'enseignement pour adultes et de formation professionnelle. À Sainte-Hélène, le niveau d'instruction est aujourd'hui plus élevé – après une période de déclin progressif, récemment. En 2013, près de 50 % des élèves âgés de 11 ans ont atteint le niveau C au « General Certificate of Secondary Education » (Certificat général d'entrée dans l'enseignement secondaire), et même un niveau supérieur en anglais et en mathématiques, et 30 % des élèves ont obtenu cinq certificats ou plus (notamment en anglais et en mathématiques).

36. Le maintien du personnel qualifié et expérimenté reste une tâche difficile. Un plan et un programme de formation ont été mis en place pour élever le niveau global de l'enseignement – par un système de perfectionnement professionnel. La loi de 2008 sur l'enseignement a amélioré le cadre juridique en vue de dispenser un enseignement adéquat aux enfants, et porté l'âge de la fin de la scolarité obligatoire de 15 à 16 ans. En 2013, l'ensemble des élèves parvenus jusqu'à la onzième année de scolarité ont trouvé un emploi ou poursuivi leur formation – près de 40 % de cette classe d'âge ayant poursuivi leurs études en classe terminale, à la « Prince Andrew School ». Deux élèves sont partis au Royaume-Uni pour y poursuivre des études supérieures, dans des disciplines liées aux besoins économiques de l'île.

### **D. Environnement**

37. Sainte-Hélène s'est dotée d'un programme de protection de l'environnement visant à préserver les espèces menacées d'extinction, ainsi que la diversité des habitats. Le Gouvernement s'emploie activement à respecter ses engagements au titre de la Charte de l'environnement; mais des problèmes de financement entravent les progrès dans certains domaines.

38. En 2011, le Programme sur l'environnement des territoires d'outre-mer, financé conjointement par le Ministère du développement international et le Ministère des affaires étrangères du Commonwealth du Royaume-Uni, a approuvé

un ensemble de projets concernant le territoire (3 projets pour Sainte-Hélène, 2 pour Ascension et 2 autres pour Tristan da Cunha). Aucun appel à projets n'a été lancé en 2012. Fin 2013, l'île a bénéficié de l'approbation de cinq demandes de financement de projet, pour un montant total de 297 217 livres sterling, dans le cadre de l'« Overseas Territories Environment and Climate Fund » (dit « Darwin Plus » – Fonds pour l'environnement et le climat des territoires d'outre-mer).

39. En janvier 2014, l'« Environmental Audit Committee » (la Commission d'audit environnemental) de la Chambre des communes du Royaume-Uni a publié un rapport sur le développement durable des territoires d'outre-mer britanniques; dans ce document, la Commission mettait l'accent sur divers problèmes financiers et institutionnels pouvant porter atteinte à des types d'habitat et des espèces uniques, ainsi que sur la question de la protection de la biodiversité.

40. Dans ce même rapport, la Commission d'audit environnemental de la Chambre des communes déclare que, dans le cadre d'une enquête, le Gouvernement du Royaume-Uni a formulé des ambitions d'ordre général quant à la protection de l'environnement dans les territoires d'outre-mer; mais le Gouvernement britannique s'est montré réticent à reconnaître ou assumer ses responsabilités au titre des traités des Nations Unies. Cela a été jugé très décevant car, dans les territoires d'outre-mer, l'environnement a une importance incontestable : il représente 90 % de la biodiversité, dont la protection relève de la responsabilité du Gouvernement britannique. D'après la Commission d'audit environnemental, le Gouvernement du Royaume-Uni n'a pas réussi à élargir la Convention sur la diversité biologique (qui est le porte-drapeau de la politique des Nations Unies en matière de protection de la biodiversité) à l'ensemble des territoires d'outre-mer; dès lors, le Gouvernement britannique n'assure pas un suivi adéquat de la biodiversité dans ces territoires. La Commission d'audit environnemental ajoute que, dans ce domaine, le Livre blanc publié en 2012 au sujet des territoires d'outre-mer a été une occasion manquée.

41. Dans ses conclusions, la Commission d'audit environnemental souligne les éléments suivants :

a) Étant donné l'importance, sur le plan international, de la biodiversité dans les territoires d'outre-mer, 13 ans est un intervalle beaucoup trop long entre la publication de deux livres blancs concernant ces territoires;

b) Le Gouvernement du Royaume-Uni est prêt aussi bien à contraindre qu'à convaincre en ce qui concerne les problèmes financiers des territoires d'outre-mer; mais, apparemment, le Gouvernement britannique n'adopte pas la même position au sujet de la protection de la biodiversité et de la promotion d'un environnement durable dans ces territoires;

c) Les quatre territoires d'outre-mer auxquels la Convention sur la diversité biologique a été étendue (les îles Vierges britanniques, Gibraltar, Sainte-Hélène et les îles Caïman) n'ont pas été explicitement inclus dans les rapports sur la biodiversité établis par le Royaume-Uni; or, il est considéré que le respect des dispositions de cette convention relève en dernier ressort du Gouvernement britannique;

d) S'il ne renforce pas le processus de suivi dans ce domaine, le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni ne pourra pas rendre compte précisément, au titre de la Convention sur la diversité biologique, de la situation globale de la biodiversité dans les territoires d'outre-mer;

dès lors, le Ministère ne sera pas en mesure d'évaluer les progrès vis-à-vis de l'engagement de mettre un terme aux pertes en matière de biodiversité, d'ici à 2020.

42. Dans son rapport, la Commission d'audit environnemental de la Chambre des communes du Royaume-Uni fait également observer que, dans le quatrième rapport national présenté par le Royaume-Uni en mai 2009, au titre de la Convention sur la diversité biologique, le chapitre concernant Sainte-Hélène ne fait mention ni d'Ascension ni de Tristan da Cunha, territoires auxquels la Convention a pourtant été étendue. La Commission d'audit environnemental ajoute que, dans son cinquième rapport national, qui doit être présenté d'ici au 31 mai 2014, le Royaume-Uni devra inclure des paragraphes complets sur la protection de la biodiversité dans les territoires d'outre-mer auxquels la Convention a été étendue, notamment Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha.

## **V. Ascension**

### **A. Statut constitutionnel et politique**

43. En vertu de la Constitution de 2009, Ascension n'est plus une « dépendance » de Sainte-Hélène; mais l'ensemble des îles forme toujours un territoire unique, ayant un Gouverneur, un Ministre de la justice et les mêmes tribunaux supérieurs.

44. Pour la première fois, l'existence du « Conseil de l'île » est reconnue par la Constitution – des dispositions détaillées devant être prises par arrêté local. Un nouveau Conseil a été élu en février 2011. Le 23 septembre 2013, le Gouverneur a annoncé la dissolution effective du Conseil à compter du 2 octobre, en vue de l'organisation de nouvelles élections, dont la date a été fixée au 31 octobre 2013.

45. En juin 2010, la Commission des limites du plateau continental a rejeté une demande du Royaume-Uni tendant à repousser les limites du plateau continental d'Ascension au-delà de 200 milles marins, conformément à l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. La Commission a considéré que le piton volcanique sur lequel se trouvait l'île d'Ascension était trop étroit pour lui ouvrir droit à une zone plus étendue du plateau continental.

### **B. Situation économique et sociale**

46. Suite à une réunion conjointe du Conseil de l'île d'Ascension et de représentants du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth et du Ministère de la défense – sur la question du droit de résidence et du droit de propriété à Ascension –, le Gouvernement britannique a annoncé, en janvier 2006, qu'il ne modifierait pas sa politique et n'octroierait ni droit de résidence permanente ni droit de propriété, dans la mesure où il s'inquiétait des obligations fiscales que cela pourrait entraîner pour les contribuables britanniques. Une législation devant servir de fondement à la politique foncière et commerciale a été promulguée en juin 2008. Elle vise à la mise en place d'un mécanisme transparent permettant de déterminer l'attribution et l'utilisation des terres, et d'établir un cadre pour les activités des entreprises.

## **VI. Tristan da Cunha**

### **A. Statut constitutionnel et politique**

47. Le pouvoir exécutif est exercé par le Gouverneur unique de Sainte-Hélène, d'Ascension et de Tristan da Cunha. Un administrateur résident est nommé par le Gouverneur et responsable devant celui-ci. L'Administrateur est assisté par le Conseil de l'île, qu'il préside et qui comprend également huit membres élus (dont le Chef du Conseil et au moins une femme), ainsi que trois membres nommés. Les élections ont lieu tous les trois ans. À partir de 18 ans, tous les électeurs inscrits ont le droit de vote. Aux termes de la Constitution de 2009, le Gouverneur continue d'exercer l'autorité législative sur Tristan da Cunha, mais doit désormais consulter le Conseil de l'île avant de promulguer des lois.

48. Tristan da Cunha a sa propre législation, mais les lois en vigueur à Sainte-Hélène s'y appliquent également si elles ne sont pas contraires à la législation et à la situation locales, et sous réserve de modifications si les conditions locales l'exigent. En dernier recours, c'est la législation de l'Angleterre et du Pays de Galles qui s'applique. Un officier de police employé à plein temps et deux agents de police assurent le maintien de l'ordre. L'Administrateur remplit également la fonction de magistrat.

### **B. Situation économique et sociale**

49. L'économie de Tristan da Cunha repose sur l'agriculture et la pêche traditionnelles de subsistance. La langouste, pêchée de manière écologiquement viable, est exportée vers les marchés australien, japonais et américain. Une étape importante a été franchie en juillet 2013, date à laquelle l'Union européenne a décidé d'autoriser la langouste de Tristan da Cunha à accéder au marché de l'UE.

50. Une nouvelle usine de transformation de la langouste a été construite en juillet 2009, l'ancienne usine ayant été ravagée par un incendie l'année précédente. De plus, en 2011, l'installation d'une nouvelle grue, financée par le Fonds européen de développement, a permis de remettre en état le mur du port.

51. Accessible uniquement par la mer, Tristan da Cunha est principalement desservie par deux bateaux, exploités par la société sud-africaine Ovenstone, concessionnaire exclusif de la pêche de la langouste à Tristan da Cunha, et par le *S.A. Agulhas II*, navire de recherche qui dessert une fois par an une station météorologique sud-africaine située sur l'île de Gough. Globalement, ces bateaux se rendent à Tristan da Cunha huit fois par an, assurant le transport de passagers et de marchandises. La traversée entre Le Cap et Tristan da Cunha dure environ sept jours. Les touristes effectuant des croisières qui passent occasionnellement par ce secteur et la vente de pièces de monnaie et de timbres commémoratifs apportent également des revenus assez importants à l'île. Les recettes que le Gouvernement tire de ces activités sont réinvesties notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et autres services publics. En 2009/2010, le Gouvernement du Royaume-Uni a financé la construction d'une poste, d'un musée postal et d'un commissariat de police sur l'île. La poste et le musée postal proposent un certain nombre de services aux touristes et cela apporte également des revenus aux autorités de l'île.

52. Le port n'est praticable qu'en cas de conditions météorologiques et maritimes favorables, soit une soixantaine de jours par an; dès lors, les paquebots de croisière sont souvent dans l'impossibilité de débarquer leurs passagers. Les eaux du port ne sont pas suffisamment profondes pour les navires de passage et le port est insuffisamment protégé contre les tempêtes. Des travaux de réparation, financés par le Gouvernement britannique, ont dû être effectués en urgence de février à avril 2011. Et, depuis lors, le Fonds européen de développement a contribué à des travaux d'entretien classiques, tels que la mise en place de nouveaux brise-lames. Avec le concours du Gouvernement britannique, l'Administration de Tristan da Cunha étudie des solutions à plus long terme pour améliorer ou réaménager le port.

53. Grâce à la mise en place, au début de l'année 2007, d'un réseau téléphonique plus efficace, les télécommunications se sont améliorées sur l'île. Le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth finance la location de lignes téléphoniques, dans ce domaine. Les services téléphoniques sont fiables et accessibles à tous les ménages. De nouvelles améliorations ont été apportées aux systèmes de communication de l'île en 2011 et 2012. De plus, les habitants de Tristan da Cunha ont aujourd'hui accès à Internet grâce à un cybercafé et à un réseau Wi-Fi (c'est-à-dire sans fil).

54. En 2009, le Conseil de l'île a défini des stratégies de grande portée afin d'assurer l'équilibre financier de l'île. Cependant, le Royaume-Uni considère que, même après ces réformes, l'île sera bientôt insolvable si les autorités ne prennent pas de nouveau des mesures draconiennes. En 2011, le budget de l'île a fait l'objet d'un examen approfondi, et des règles strictes concernant les achats et les dépenses ont été mises en place. La situation financière a pu être améliorée grâce à la hausse des recettes découlant du nouvel accord sur les licences de pêche négocié en 2009/2010 et à l'augmentation des ventes dans d'autres secteurs. Ainsi, les autorités de l'île prévoyaient un excédent budgétaire en 2011, 2012 et 2013. Selon la Puissance administrante, un appui financier externe reste nécessaire à la réalisation des projets d'infrastructures. Des fonds provenant du dixième Fonds européen de développement ont été disponibles à partir de 2011. Parmi les projets entrepris, citons la modernisation des réseaux de distribution d'eau et d'électricité, les travaux courants d'entretien du port, ou encore un projet pilote concernant les énergies renouvelables.

55. Le Ministère du développement international finance un poste de médecin résident et, pour renforcer les capacités de l'île, des postes d'infirmier clinicien, de chef de l'administration, de conseiller éducatif et de directeur des travaux publics. Ce ministère finance également une visite annuelle chez un dentiste et une visite biennale chez un ophtalmologue. Par ailleurs, pendant plusieurs années, les habitants de Tristan da Cunha ne se sont pas vu offrir de possibilités de formation en dehors de l'île; mais, depuis 2012, le Ministère du développement international finance également des formations à la fois sur place et à l'extérieur de l'île (sur l'île de Man et en Afrique du Sud). Ce type de formation a été rendue possible par l'Administration de Tristan da Cunha, notamment dans les domaines suivants : la pêche, le tourisme, les services postaux, les travaux publics et les technologies de l'information et des communications.

56. En général, les jeunes gens quittent le système scolaire à l'âge de 16 ans et recherchent un emploi dans la fonction publique ou le secteur de la pêche. Ils ne peuvent poursuivre des études supérieures qu'à l'étranger. À l'heure actuelle, deux

jeunes habitants de l'île font des études supérieures en Afrique du Sud. Le personnel enseignant actuel est, de son propre aveu, mal formé. On prévoit aujourd'hui deux postes de formateurs d'enseignants. À partir de septembre 2009, un conseiller en éducation, financé par le Ministère du développement international, a assuré pendant deux ans la formation d'enseignants locaux. Puis un autre formateur l'a remplacé en juin 2013, pour un contrat de deux ans également (jusqu'en 2015).

### **C. Environnement**

57. À l'heure actuelle, les autorités de Tristan da Cunha assurent avec succès un certain nombre de projets de préservation, avec l'aide de partenaires, dont la « Royal Society for the Protection of Birds ». Les projets relevant du Programme environnemental destiné aux territoires d'outre-mer visent notamment à chasser les espèces envahissantes des îles inhabitées de l'archipel de Tristan da Cunha et à étudier la possibilité d'éliminer les rongeurs. Tristan da Cunha bénéficie également d'un plan d'action sur la biodiversité, qui vise à aider l'île à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention sur la diversité biologique. Ce plan a été actualisé en 2012 et prolongé de cinq ans – jusqu'en 2017.

58. D'après les autorités du Royaume-Uni, un vraquier s'est échoué, en mars 2011, sur la côte de Nightingale, y déversant 1 600 tonnes de combustible et 65 000 tonnes de soja. Les manchots vivant sur les îles de Nightingale et d'Inaccessible – site inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial – ont été touchés, et les pêcheries des deux îles ont fermé pendant deux ans (pour ne rouvrir qu'en 2013).

## **VII. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux**

59. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha est associé à l'Union européenne mais n'en fait pas partie. Ce territoire est membre du « South Atlantic Territories Cooperation Forum » (l'Instance de coopération des territoires de l'Atlantique Sud).

60. Depuis janvier 2014, le territoire de Sainte-Hélène, d'Ascension et de Tristan da Cunha est partenaire de l'Union européenne en vertu de la décision du Conseil européen 2013/755/EU du 25 novembre 2013 sur l'association des pays et territoires d'outre-mer et de l'Union européenne, et afin de passer d'une approche traditionnelle de coopération pour le développement à un véritable partenariat en faveur du développement durable et des valeurs et normes promues par l'Union européenne dans le monde entier.

## **VIII. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement du territoire**

61. On trouvera à la section I, plus haut, des informations sur l'évolution du statut de Sainte-Hélène sur les plans politique et constitutionnel.

## B. Position de la Puissance administrante

62. Le 11 octobre 2013, le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration à la septième séance de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), dans le cadre de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale : le représentant britannique a souligné que les relations du Gouvernement du Royaume-Uni et de ses territoires d'outre-mer étaient modernes et fondées sur le partenariat, le partage de certaines valeurs et le droit des peuples de chacun de ces territoires à décider s'ils souhaitaient rester britanniques. Si le peuple de tel ou tel territoire décidait de conserver la citoyenneté britannique, le Royaume-Uni maintiendrait et approfondirait sa relation spéciale avec le territoire en question.

63. Le représentant du Royaume-Uni ajoutait que, depuis la publication, par le Gouvernement britannique, en juin 2012, d'un « Livre blanc » intitulé « *Les territoires d'outre-mer : sécurité, réussite et développement durable* », le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer avaient étroitement collaboré pour renforcer encore leur partenariat. Dans ce contexte, disait encore le représentant du Gouvernement britannique, l'une des principales responsabilités de Londres était d'assurer la sécurité et la bonne gouvernance des territoires d'outre-mer. C'est dans cet esprit que le Royaume-Uni a renforcé la réunion annuelle des dirigeants de ces territoires en la transformant en un Conseil ministériel conjoint et doté d'un mandat très précis : mener les processus d'examen et de mise en œuvre de la stratégie et des engagements définis dans le livre blanc en question (voir [A/C.4/68/SR.7](#)).

64. Lors de la deuxième réunion du Conseil ministériel conjoint des territoires d'outre-mer et du Gouvernement britannique – réunion tenue à Londres le 26 novembre 2013 –, le Royaume-Uni et les dirigeants des territoires d'outre-mer ont publié un communiqué commun, dont nous donnons ci-dessous un extrait, concernant la position conjointe du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer au sujet de l'autodétermination :

« Nous réaffirmons notre engagement à instaurer entre nous des relations modernes, fondées sur le partenariat, des valeurs partagées et un accord sur le principe de l'autodétermination. Dans chaque territoire concerné, la population a le droit de choisir entre le maintien du statut de territoire britannique d'outre-mer et une autre solution.

...

Le droit à l'autodétermination est inscrit dans la Charte des Nations Unies. Nous considérons que les peuples de l'ensemble des territoires d'outre-mer ont le droit de déterminer leur avenir, de décider de la voie qu'ils choisiront et de maintenir librement leurs liens constitutionnels avec le Royaume-Uni, si tel est leur choix. Le statut de territoire britannique entraîne des droits et des devoirs. Nous affirmons notre engagement vis-à-vis de valeurs communes, d'un niveau de gouvernance élevé et du renforcement de notre partenariat. Toute volonté de mettre un terme aux liens constitutionnels avec le Royaume-Uni doit s'appuyer sur une décision libre, claire et conforme aux dispositions constitutionnelles des territoires concernés. Nous considérons que la Commission de la décolonisation des Nations Unies doit retirer de la liste des territoires britanniques d'outre-mer les territoires qui en ont exprimé le souhait.

Chacun de ces territoires a ses caractéristiques particulières et sa propre Constitution. Nous poursuivrons notre œuvre de modernisation constitutionnelle, de manière à conférer à chacun des territoires la plus grande autonomie possible ».

## **IX. Décision de l'Assemblée générale**

65. Le 11 décembre 2013, l'Assemblée générale a adopté, sans les mettre aux voix, les résolutions 68/95 A et B, sur la base du rapport du Comité spécial (A/68/23) et de la recommandation formulée ensuite par la Quatrième Commission. La section IX de la partie B de la résolution 68/95 concerne Sainte-Hélène. Dans les différents paragraphes de cette section, l'Assemblée générale :

1. *Souligne* l'importance de la Constitution du territoire de 2009, et prend acte des propositions visant à promouvoir le renforcement de la démocratie et la bonne gouvernance;

2. *Prie* la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien le processus de sensibilisation du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire, s'il en fait la demande;

3. *Prie* la Puissance administrante et les organisations internationales compétentes de continuer à soutenir l'action menée par le gouvernement du territoire pour régler les problèmes de développement socioéconomique de Sainte-Hélène;

4. *Demande* à la Puissance administrante de tenir compte du caractère géographique particulier de Sainte-Hélène lors de la résolution des problèmes que pourrait poser la construction de l'aéroport.